

REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS MAGGI® HALAL

RAMADAN SOURIANT

1. Organisation

La Société NESTLÉ FRANCE, société par actions simplifiée, au capital de 130 925 520 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 514 042 428, ayant son siège social au 7 Boulevard Pierre Carle – BP 900 – NOISIEL – 77446 Marne la Vallée Cedex 2 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 27/06/2014 au 30/09/2014 inclus, un concours intitulé « Ramadan Souriant » (ci-après dénommé « le Concours »).

Ce Concours se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante [www. maggi-halal.fr](http://www.maggi-halal.fr) (ci-après le « Site Internet du Concours »).

2. Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires du Concours, ainsi que des membres de leurs familles.

Les personnes mineures ne peuvent pas participer au Concours. Toutefois, elles peuvent apparaître sur les photos à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable et écrite de leurs parents ou représentants légaux.

Le participant doit pouvoir justifier de ces autorisations parentales sur simple demande de la Société Organisatrice. A défaut, la participation pourra être annulée.

3. Annonce du Concours

Le Concours est annoncé sur les supports suivants :

- La publicité en point de vente
- Le Site du Concours
- Les bannières Internet
- Les annonces dans la presse spécialisée
- Les bons de réduction immédiate

4. Dotation mise en jeu

Dans le cadre de ce Concours, est mis en jeu :

Un voyage pour 5 personnes (2 adultes et 3 enfants) de 7 jours et 6 nuits à Marrakech d'une valeur unitaire de 4 500 € TTC pour faire la fête.

La valeur au détail indiquée ci-dessus correspond au prix TTC estimé à la date de rédaction du présent règlement et est basée sur un séjour au départ de Paris. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variations en fonction de la date de réservation, des dates de voyages et des éventuelles modifications des taux de change. Les gagnants ne pourront demander la différence, le cas échéant, entre la valeur unitaire indicative indiquée et la valeur déclarée.

La dotation comprend : le transport aller/retour en avion au départ de Paris en classe économique, les transferts aéroport/hôtel/aéroport, l'hébergement pour 6 nuits dans un Riad à Marrakech avec petit déjeuner, 1000€ sous forme de virement à utiliser librement pour des activités festives et/ou des loisirs accompagné d'un guide des festivités de Marrakech.

Le voyage ne comprend pas : les transferts domicile/aéroport/domicile, les repas libres, les boissons, les assurances voyages (assistance/rapatriement/annulation), les dépenses personnelles, les excursions et visites, et toute autre dépense non mentionnée ci-dessus.

Parmi le gagnant et les personnes l'accompagnant, au moins un majeur doit être présent et muni des autorisations parentales des mineurs.

Les gagnants seront seuls responsables de l'accomplissement des formalités de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où l'un des gagnants se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination de la dotation.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Participation au Concours

5.1

Pour participer, les participants devront se prendre en photos dans leurs ambiances souriantes et gourmandes des festivités du Ramadan en famille ou entre amis faisant apparaître distinctement un produit Maggi® Halal

Une fois la photo réalisée, le participant devra :

- se connecter sur le site du Concours entre le 27/06/2014 et le 30/09/2014
- s'identifier en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, et adresse mail)
- cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement, je m'engage à poster une photo conforme au règlement et ne portant pas atteinte aux droits des tiers. Pour faire figurer un mineur sur la photo, j'ai obtenu l'autorisation de ses parents.

En m'inscrivant, j'accepte la diffusion de cette photo sur le site du Concours, pendant la durée du Concours.

En cas de gain, j'accepte que la photo soit utilisée sur le site de la marque Maggi® Halal jusqu'au 31/10/2014.»

- cliquer sur « postez votre photo »
- déposer sa photo de 2 Mo maximum
- valider

Les photos doivent répondre notamment aux critères d'éligibilité suivants :

- faire apparaître distinctement un produit Maggi ® Halal
- être d'une qualité technique serait jugée suffisante pour être exploitée (netteté/éclairage)
- être conforme à la réalité de manière évidente (non issue d'un photo montage)
- permettre de voir une ou des personnes souriantes lors des festivités du Ramadan
- être conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs et notamment ne pas comporter de caractères violents ou sexuels
- ne pas porter atteinte aux droits des tiers (vie privée, droits de propriété intellectuelle tel que le droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image)
- être conforme à la réglementation et à la législation en vigueur
- ne pas porter atteinte à l'image de la Société Organisatrice
- être de taille suffisante
- d'un poids maximum de 2 Mo

5.2

Les participants sont dûment informés que leurs photos sont soumises à une modération a priori.

Toute participation qui aura fait l'objet d'un rejet total ou partiel par le modérateur impliquera l'annulation de la participation.

Le participant pourra alors participer à nouveau, en suivant les mêmes modalités de participation.

Les participants au Concours autorisent la Société Organisatrice, à publier leurs photos sur le site Internet du Concours à titre gratuit pendant toute la durée du Concours.

6. Conditions de validité de l'inscription et/ou de la participation au Concours

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Concours.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

7. Cessions de droits :

Par sa participation au Concours :

- Le participant autorise la Société Organisatrice à diffuser à titre gratuit la photo dans le cadre du Concours, sur le site du Concours et pendant la durée du Concours à compter du jour où la photo a été postée.

- Le gagnant autorise la Société Organisatrice à diffuser à titre gratuit sa photo sur le site de la marque Maggi® Halal jusqu'au 31/10/2014. En raison de l'absence de territorialité du support internet, cette autorisation est donnée pour le monde. **Pour ce faire, le gagnant devra faire signer un contrat de cession de droits à l'image à l'ensemble des personnes figurant sur la photo ainsi qu'une autorisation pour la diffusion de la photo jusqu'au 31/10/2014. Pour les mineurs, ces documents devront être signés par les parents ou représentants légaux. Ces éléments sont des conditions essentielles à la remise de la dotation.**

8. Détermination des gagnants du Concours

Dès le lancement du Concours, les internautes seront invités à voter pour la photo qu'ils préfèrent dans la limite d'un vote par jour et par photo. Chaque internaute devra, pour pouvoir voter, aller sur le Site et s'inscrire ou s'identifier. Les internautes ne pourront voter qu'une seule fois par jour pour une photo déterminée. Il est formellement interdit aux internautes de voter avec plusieurs adresses électroniques.

Les 30 photos ayant recueilli le plus de votes seront considérés comme présélectionnés et soumis à un jury composé de 3 membres de la Société Organisatrice et 2 membres de l'agence organisatrice du Concours.

A la fin de la période du Concours, le jury déterminera par délibération le gagnant parmi les 30 photos présélectionnées. La photo gagnante sera celle qui illustrera le mieux la joie, le partage et la générosité des produits Maggi ® Halal.

La photo devra :

- représenter une ou plusieurs personnes durant les festivités du Ramadan
- représenter une ou plusieurs personnes souriantes
- comporter un produit Maggi ® Halal
- évoquer les valeurs de partage et de générosité du Ramadan
- avoir recueilli un grand nombre de vote des internautes, témoignant de la popularité de la photo

9. Modalités d'obtention de la dotation

Le Jury se réunira et désignera le gagnant dans les 30 jours suivant la fin du Jeu.

Le gagnant du Concours sera averti de son gain par email dans un délai de 2 semaines après la délibération du jury.

Après avoir été contacté par email, il devra renvoyer sous 8 jours par courrier recommandé à l'adresse du Jeu Halloween Communication – Jeu Maggi Halal Ramadan souriant – 8 route des gardes – 92190 Meudon ses coordonnées postales (nom, prénom, adresse et téléphone) un RIB/IBAN et **l'original du ticket de caisse** prouvant son achat d'un produit Maggi® Halal. Le gagnant sera recontacté par téléphone par la Société Gestionnaire du Concours pour convenir des modalités de son séjour et compléter les informations nécessaires à son voyage. Il devra notamment choisir sa date de séjour parmi les périodes proposées. Il recevra sa dotation (billet d'avion, virement et guide) à

l'adresse qu'il aura indiquée dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de la définition des dates de départ.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse électronique, renseignée lors de l'inscription, inexacte ou de non réponse au courrier électronique annonçant le gain sera tenue à sa disposition à l'adresse suivante : Halloween Communication - Concours Ramadan Souriant, 8 route des gardes, 92190 Meudon, pendant un délai de trois mois à compter de la fin du Concours. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

10. Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

11. Accès au règlement

Le présent règlement est déposé chez la SCP Venezia, 130 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.

Le présent règlement est disponible sur le Site Internet du Concours à l'adresse suivante : www.ramadan-maggi-halal.fr jusqu'au 31/10/2014 23h59, heure française et sur simple demande auprès du service consommateurs de Nestlé France : Service Consommateurs Nestlé France – Concours Maggi® Halal Ramadan Souriant – BP 900 Noisiel – 77446 Marne la Vallée

Il ne sera envoyé qu'un seul règlement par foyer.

12. Annulation / Modification du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Concours en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

13. Contestations et réclamations

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux mois maximum après la clôture du Concours.

14. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants du Concours.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Concours.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

15. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Concours et à l'attribution de la dotation au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse du service consommateur Nestlé : Service Consommateurs Nestlé France – BP 900 Noisiel – 77446 Marne la Vallée Cedex 2

16. Loi applicable

Ce Concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.